



FORMULAIRE K05 :

Sécurisation de l'entreposage de Substances Pouvant Polluer les Eaux (SPPE) (Industrie, artisanat, commerce, établissement public, service, association...)

Ce formulaire est à remplir par le requérant (détenteur ou exploitant de l'entreprise) ou son mandataire et à déposer auprès de l'office des autorisations de construire (OAC)

Est-ce que le projet concerne les activités suivantes ?				N° réf. réglementaires (cf. dos du formulaire)
N°			Si oui, veuillez préciser l'activité :	
1	Atelier (mécanique, carrosserie...)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		N°1, 2 et 3
2	Transvasement de produit	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		N°1, 2 et 3
3	Transporteurs de marchandises	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		N°1, 2 et 3
4	Autres activités	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Est-ce que le projet contient les installations suivantes ?				
5	Entrepôt, dépôt, hangar ou réservoir	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, veuillez joindre la liste en annexe des volumes et des produits entreposés.	N°1, 2 et 3
6	Place de lavage	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, veuillez joindre la liste en annexe des volumes et des produits entreposés.	N°1, 2 et 3
7	Circuit de refroidissement à l'eau	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, veuillez joindre la liste en annexe des volumes et des additifs utilisés.	N°1, 2 et 3
8	Circuit de refroidissement sans eau	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, veuillez joindre la liste en annexe des volumes et des produits caloporteurs.	N°1, 2 et 3
9	Groupe électrogène	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, veuillez joindre le plan des installations, le schéma tuyauterie et le schéma instrumentation (P&ID).	N°1, 2 et 6
10	Chauffage au mazout	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, veuillez joindre le plan des installations, le schéma tuyauterie.	N°1, 2 et 6
11	Autres installations	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Documents / Informations à fournir :				
12	Le projet est-il situé sur un secteur ou zone de protection des eaux?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, définir le secteur ou la zone Au, Ao, B, S1, S2 ou S3: (Voir sur www.ge.ch/sitg → carte hydrographie) :	N°9
13	Le projet est-il uniquement soumis à notification ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, veuillez uniquement dater et signer ce document afin de le déposer à l'OAC en joignant les coordonnées du requérant, du mandataire et du propriétaire.	N°1
14	Le plan de canalisation des eaux est-il à jour (K01) ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si non, veuillez le mettre à jour avant de déposer le dossier auprès de l'OAC (pas nécessaire dans le cadre d'une simple notification).	N°5
15	L'entreposage comporte-t-il des récipients supérieurs à 20 litres ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, veuillez situer les surfaces sous rétentions sur K01 pour les zones d'entreposage et transbordement.	N°2 et 3
16	Le projet comporte-t-il une ou des places de dépotage ou d'empotage ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, veuillez situer les réservoirs et les places sur K01.	N°2 et 3
17	Le projet comporte-t-il des grilles de sol ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, veuillez les situer sur K01 et joindre la documentation technique.	N°5
18	Le projet comporte-t-il des ouvrages de gestion des eaux d'extinction?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, veuillez situer les ouvrages sur K01 et joindre la documentation technique.	N°4
19	Le projet comporte-t-il un entreposage d'hydrocarbures?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, veuillez joindre la liste en annexe des produits.	N°6 (Voir fiche technique)
20	Le projet comporte-t-il un ou des réservoirs supérieurs à 2000 litres ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, veuillez joindre le N° CCE (KVU) des attestations d'examen, les plans des installations (vue en plan et en coupe) et la liste des éléments de sécurité (Intercepteur, détecteur, mesure de niveau, revêtement...).	N°6 et 8 (Voir directives)
21	Certaines substances dépassent-elles les seuils fixés par l'OPAM?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, veuillez fournir la liste en annexe des substances.	N°8 et 10
22	Y a-t-il un entreposage non-couvert? (matières premières, substances chimiques, déchets, ...)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Si oui, veuillez joindre la liste des substances en annexe.	N°5, 7 et 11 (Annexes 3.1 ; 3.2 ; 3.3)



De manière générale, les activités d'entreposage ne doivent pas être à l'origine d'un déversement, direct ou indirect, d'une SPPE dans les eaux et les sols (Art. 6 LEaux).

Au sein des installations d'entreposage de SPPE, les principes de la prévention, de la détection facile et de la rétention des fuites doivent être garantis en tout temps (Conformément aux règles de la technique) (Art. 22 LEaux / Art. 32 OEaux).

Références réglementaires :

- N°1) "Tableau CCE sur l'obligation d'autorisation, de notification et de contrôle (Aout2010)" sur www.tankportal.ch ;
- N°2) Guide pratique relatif à l'entreposage des matières dangereuses qui peut être consulté et téléchargé à l'adresse : https://extranet.kvu.ch/files/documentdownload/180823115945_Lagerung_gefaehrlicher_Stoffe_fr_print.pdf ;
- N°3) Guide pratique relatif aux places de transbordements qui peut être consulté et téléchargé à l'adresse : https://extranet.kvu.ch/files/documentdownload/171128175055_03_Securisation_et_evacuation_des_eaux_des_places_de_transbordement_de_marchandises.pdf ;
- N°4) Guide pratique relatif à la rétention des eaux d'extinction qui peut être consulté et téléchargé à l'adresse : http://extranet.kvu.ch/files/documentdownload/160725165004_Retention_des_eaux_dextinction_2016.pdf ;
- N°5) Norme suisse SN 592 000 relative aux installations pour l'évacuation des eaux des biens-fonds ;
- N°6) Directives, fiches et notices de la CCE relatives aux installations d'entreposage de liquides pouvant polluer les eaux qui peuvent être consultées et téléchargées sur le site Citernes Suisse à l'adresse : www.tankportal.ch ;
- N°7) Directive de l'OFEV « Protection des eaux souterraines et élimination des eaux à évacuer des surfaces utilisées de nature différente dans les entreprises d'élimination traitant des déchets de bois, des pneus usagés, des véhicules hors d'usage ou des déchets métalliques » : https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/abfall/fachinfo-daten/grundwasserschutzundabwasserbeseitigungvonverschiedenartiggenutz.1.pdf.download.pdf/protection_des_eauxsouterraineseteliminationdeseauxevacuernessu.pdf ;
- N°8) Directives techniques pour les parcs de réservoirs de l'industrie chimique, TRCI, 2009
Source: <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/reservoirs/conseils-aux-detenteurs.html> ;
- N°9) Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux): <https://www.admin.ch/opc/fr/> ;
- N°10) Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs du 27 février 1991 (OPAM) : <https://www.admin.ch/opc/fr/> ;



Rappels relatifs à la responsabilité du détenteur des installations :

Entretien et contrôle des installations (Art. 77 de la LEaux-GE)

- 1 Les installations privées doivent être maintenues par leurs propriétaires en parfait état d'entretien et de fonctionnement.
- 2 Elles doivent être facilement accessibles.

Responsabilité des propriétaires (Art. 78 de la LEaux-GE)

Les propriétaires des installations privées sont responsables vis-à-vis des pouvoirs publics de tout dommage consécutif à un vice de construction, à un défaut d'entretien ou à l'inobservation des prescriptions légales et réglementaires.

En cas d'accident, nous vous rendons attentifs que le détenteur de ces installations pourrait être tenu pour responsable des dommages causés et passible des pénalités prévues aux articles 3, 3a, 54, 70 à 73 de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux).



Je soussigné-e,....., déclarent avoir pris connaissance des indications et des bases légales mentionnées ci-dessus et certifient que les informations saisies sont exactes. Les exigences légales des autres domaines en regard de ce projet demeurent réservées.

Avant la mise en service des installations d'entreposage, une copie de l'ensemble des rapports, des procès-verbaux d'examen et des attestations prévus par la directive de la CCE "Examen des éléments d'installation et documentation des résultats" devra être communiqué à l'autorité compétente.

Signature du propriétaire ou de son mandataire

Lieu :..... Date :..... Signature :.....

Adresse / tampon :

Tél :..... @ :.....